

Commission

RESSOURCES NATURELLES ENERGIE CLIMAT

Compte rendu du 30 septembre 2025



Etaient présents :

- | | |
|-----------------------|--|
| • Dominique DUFUMIER | Maire-Adjoint de Fosses et Président de la commission RNEC |
| • Jean-Noël DUCLOS | Maire de BELLEFONTAINE |
| • Thierry VINCENT | Maire-Adjoint de BETHEMONT-LA-FORET |
| • Hervé DEHEZ | Les Amis de la terre du Val d'Yzieux, France Nature Environnement Val d'Oise |
| • Yves DULMET | Président du SITRARIVE et Conseiller municipal de Coye-la-Forêt |
| • Didier WROMBLEWSKI | Maire-Adjoint et délégué de SURVILLIERS |
| • Lisa LUCHIER | Conseillère municipale de Maffliers |
| • Thierry ROCH | Président de Vélo'Oise |
| • Sylvie CAPRON | Directrice du PNR |
| • Jean-Michel BARBIER | APFHEC |
| • Marlène CUNAT | Syndicat mixte du Département de l'Oise |
| • Caroline BARRUCAND | Maire-Adjoint de PONT-SAINT-MAXENCE |
| • Christophe MIQUEL | Conseiller municipal de PONT-SAINT-MAXENCE |
| • Sylvie CAPRON | Directrice du Parc naturel régional li |

Ordre du jour :

Points sur les actions en cours et terminées et propositions de nouvelles actions pour 2026

- Lignes de covoiturage
- Prêts de vélos triporteurs à assistance électrique
- Fiches micromobilité
- Démarche Ecologie industrielle territoriale de la CCSSO
- Accompagnement des copropriétés à la rénovation énergétique
- Soutien à des actions de l'EIT
- Plan de mobilité interentreprise sur les ZAE de la CCSSO
- Solution Tchao Mégot
- Dispositif Atchoum

Monsieur DUFUMIER ayant du retard, la réunion, Sylvie CAPRON démarre la réunion en expliquant que Pascale OLIVAS s'est fracturée le genou et qu'elle est donc indisponible pour quelques semaines.

Pui, elle présente l'ordre du jour.

Elle relate les actions achevées ou en cours (cf. power-point joint au compte rendu).

Lignes de covoiturage

Après avoir fait un rappel de l'action, Sylvie CAPRON dresse un bilan.

- 9 lignes de covoiturage ont été expérimentées à destination des gares d'Orry-Coye et de Chantilly-Gouvieux ;
- 382 personnes se sont inscrites via l'application illicov ;
- 3 582 trajets ont été effectués sur la totalité des lignes durant l'expérimentation ;
- 47 conducteurs ont effectué 164 trajets avec 14 passagers ;
- Fin de l'expérimentation au 28 février 2025.

Monsieur DULMET observe qu'il faut mettre en regard le coût de l'opération à celui d'un service de bus.

Prêts de vélos triporteurs à assistance électrique

Bilan de l'action :

- 9 communes : Montépilloy, Survilliers, Villiers-le-Sec, Pont-Sainte-Maxence, Bellefontaine, Chantilly, Orry-la-Ville, Pontpoint, Seugy ;
- 2 communautés de communes : CC Carnelle-Pays de France, CC Senlis Sud Oise ;
- 3 autres structures : l'Office de tourisme de la Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte, l'hôtel Le Grand Pavillon, le Tiers-Lieu de Senlis

Monsieur WROMBLEWSKI explique que les agents ont utilisé le triporteur durant la période de prêt mais qu'ils ont jugé que le stockage du véhicule n'était pas aisé et qu'il n'était pas facile de circuler en triporteur dans une commune qui subit un fort trafic automobile.

Monsieur DULMET rapporte que la commune de Coye-la-Forêt en avait acheté un, il y a quelques années, qu'il a été très fortement utilisé par une personne pendant 3 ou 4 ans mais que depuis que la personne est partie, il n'est pas utilisé.

Monsieur MIQUEL indique que, suite au prêt, la commune en a acheté un.

Il fait remonter que le triporteur du Parc n'est pas bien entretenu, qu'il a dû resserrer des vis, après avoir appelé en vain Bobe Bike.

Fiches micromobilités

L'opération consiste en l'édition d'une plaquette mettant en valeur des itinéraires à vélo ou à pied. Une plaquette a été élaborée et éditée pour Fosses. Les communes de Pont-Sainte-Maxence et Senlis ont fait part de leur intérêt pour ce document.

Monsieur DUFUMIER rapporte que la définition des itinéraires n'a pas été simple car on mêle déplacements vélos et déplacements piétons, que cela a demandé des ajustements mais qu'au final, il est très satisfait de cette production.

Il ajoute que tous les quartiers de la commune ont été passés en zone 30.

Démarche d'Ecologie industrielle territoriale de la Communauté de communes Senlis Sud Oise.

Sylvie CAPRON rappelle la démarche engagée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise et la Communauté de communes Senlis Sud Oise qui concerne les zones d'activités de la Communauté de communes.

Cette démarche consiste à encourager une dynamique collaborative et des actions concrètes et partagées en matière de :

- Partage et mutualisation : Équipements et services mis en commun, emplois partagés, ressources énergétiques, achats groupés, etc. ;
- Échanges de flux : substitution d'un combustible fossile par un alternatif, substitution d'eau propre par des effluents liquides industriels, substitution de matières premières « neuves » par des déchets ;
- Création de nouvelles activités : Filière déchets, crèche d'entreprises, restauration, etc.

Parallèlement, le PNR a réalisé des diagnostics biodiversité à partir des espaces publics des zones d'activités et au sein de 9 entreprises volontaires.

Sylvie CAPRON fait état d'un premier bilan :

- 36 entreprises engagées dans la démarche
 - 5 groupes de travail mis en place ayant débouché sur un plan d'actions
- Axe déchets : Créer des synergies de mutualisation de services ou des synergies de substitution des ressources et optimiser la gestion des déchets professionnels ;

- Axe mobilité : Favoriser la mise en place de solutions partagées de mobilité à l'échelle des ZAE ;
- Axe gestion durables des ZAE : Encourager la gestion durable des espaces verts, la gestion des eaux pluviales, la ressources en eau ;
- Axe énergie : favoriser les synergies entre les entreprises et les acteurs territoriaux pour développer des projets d'énergie renouvelable ;
- Axe espaces partagés : Développer des espaces partagés au service des entreprises et des salariés.

Le PNR et la CCSSO se sont partagés les actions à développer : le PNR prend en charge les actions liées à la mobilité, les espaces verts et l'énergie, la CCSSO développe le plan d'actions liés aux déchets et aux espaces partagés.

Le PNR a lancé la première action sollicitée par les entreprises, à savoir un plan de mobilité interentreprises.

Il s'agit d'établir :

- Un état des lieux des déplacements afin d'apprécier le contexte général des zones d'emplois ;
- Une étude du potentiel de report modal et du gain environnemental avec proposition d'aménagements, services et organisation des mobilités alternatives ;
- Un plan d'action opérationnel.

Un appel d'offre a été lancé, 11 offres ont été reçues, elles ont été étudiées par Pascale Olivas et Thomas Cointe de la CCSSO.

L'analyse, reposant sur les critères « valeur technique de l'offre » et « coût », a fait ressortir l'offre de la Chambre de commerce et d'industrie de Nice Côte d'Azur, pour un montant de 28 710 € TTC.

Monsieur DULMET demande si l'éloignement géographique a été pris en compte. Sylvie CAPRON répond que non.

Elle explique que ce qui fait la différence entre leur offre et les autres est la démarche proposée et l'expérience de la CCI Nice Côte d'Azur qui a déjà réalisé plusieurs PdMIE ainsi que le prix qui, sans être le moins élevé, est malgré tout dans la fourchette basse (Cf. ci-joint le rapport d'attribution).

Elle indique que le financement de cette étude est d'ores et déjà assuré puisqu'au programme 2024 avait été inscrite une enveloppe pour des actions EIT.

La Commission valide cette opération qui sera présentée au Bureau du 7 octobre prochain.

Accompagnement des copropriétés à la rénovation énergétique

Sylvie CAPRON rappelle l'action mise en œuvre dans le cadre du COTTRI : il s'agit d'encourager les copropriétés privées à se lancer dans la rénovation énergétique, en finançant une partie du coût du Service public de l'efficacité énergétique dans les Hauts-de-France ou de l'assistant à maîtrise d'ouvrage dans le Val d'Oise, pour les phases d'étude de faisabilité et de montage technique du dossier de travaux.

Elle fait un bilan de l'opération :

7 copropriétés soit 610 logements se sont engagées dans la phase I, générant un versement de 211 600 € issu du reliquat du programme COTTRI, de l'enveloppe 2024 (consommée) ainsi que de l'enveloppe 2025. Pour l'instant l'action démarre seulement dans le Val d'Oise.

Elle suggère d'ajouter 100 000 € au programme 2026 pour aider les copropriétés qui se lanceraient dans la phase 2 et les copropriétés du Val d'Oise.

Cette proposition est validée.

Monsieur DUFUMIER s'inquiète des aides de l'Etat qui sont à la baisse et qui risquent de freiner les copropriétés.

Solution Tchao Mégot

Sylvie CAPRON soumet ensuite 2 autres projets d'actions à la commission pour le programme 2026.

L'une concerne une aide aux communes pour la collecte et le recyclage des mégots. Tchao Mégot est une entreprise qui offre une filière complète, de la collecte à la transformation, grâce à un procédé innovant de dépollution et de recyclage qui permet de donner une seconde vie à ce déchet hautement toxique.

Il est proposé de financer pour les communes qui le souhaitent la solution Tchao Mégot, à savoir :

- Le conseil sur le dimensionnement de l'action ;
- La fourniture de mobiliers de récupération (cendriers, sacs de récupération) ;
- La collecte et le transport des mégots en année 1 ;
- La dépollution et le recyclage des mégots en année 1.

La commune peut contractualiser en année n1 avec Alcome l'éco-organisme agréé, pour toucher, à partir de l'année 2, un montant par habitant qui lui permettra de financer le montant de la collecte et du recyclage.

Il est proposé de réserver une enveloppe de 30 000 € pour financer les communes de la façon suivantes :

- Communes de – de 5 000 habitants : 0.50 € / habitant
- Communes de 5 000 à 50 000 habitants : 1.08 € / habitant

Sylvie CAPRON ajoute que les communes de Creil, Senlis, Chantilly, Gouvieux, Lamoignon, Coye-la-Forêt et Chaumontel sont déjà équipées.

Monsieur DUCLOS rapporte que la communauté de communes Carnelle Pays de France est en train de mettre en place ce dispositif dans 8 communes. Il indique que c'est ALCOME qui s'occupe de tout, y compris de la communication.

Monsieur DEHEZ indique qu'un cendrier a été placé devant un café de la commune et qu'il y a toujours des mégots par terre.

Monsieur DULMET s'étonne que la commune de Coye-la-Forêt soit équipée.

Monsieur MIQUEL indique que la commune de Pont-Sainte-Maxence est en cours d'équipement mais qu'elle n'a reçu que 5 cendriers au lieu des 10 demandés et surtout que la communication n'est pas faite.

Sylvie CAPRON répond qu'un des intérêts du PNR est de renforcer la communication.

La Commission valide cette action.

Dispositif Atchoum

Sylvie CAPRON rapporte que le PNR a été sollicité par la Communauté de communes Senlis Sud Oise pour expérimenter un système de co-voiturage pour les années 1 et 2. Il s'agirait d'aider la communauté de communes à hauteur de 70%, soit un coût de 19 672 €.

Monsieur DULMET observe que les lignes de covoiturage ont été un échec et s'interroge sur l'opportunité de réinscrire une opération de co-voiturage.

Monsieur BOUCHEZ explique que la communauté de communes du Haut Val d'Oise a versé une aide de 2 500 € à BlaBlaCar Daily pour aider l'entreprise à développer un système de co-voiturage courtes distances sur le territoire de la communauté de communes. Il explique que se sont inscrits des conducteurs mais pas de passagers et que c'est un échec.

Il est demandé si la communauté de communes a fait une étude de besoin ou de faisabilité.

Sylvie CAPRON répond que non à sa connaissance. Elle ajoute qu'elle a sensibilisé la communauté de communes, invitée à la réunion, à être présente ce soir pour pouvoir répondre à des questions, mais que personne n'a pu être présent.

Après discussion, la Commission décide ne pas retenir cette action au programme d'actions 2026.

Monsieur DUFUMIER demande s'il y a d'autres questions.

Constatant qu'il n'y en a pas, il remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 20H30.